



Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers

Lieu : Sous-préfecture de Douai

Date : Le 11 avril 2024

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur AZZOPARDI, Sous-Préfet de Douai
Madame CALESSE, Sous-Préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur MELIN, DREAL Hauts-de-France

Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, ALFI
Monsieur CHEDOTEL, ALFI

Collège "Salariés"

Monsieur PICQUE
Monsieur SPANNEUT

Collège "Collectivités"

Monsieur SIPIETER, mairie de Douai
Monsieur DESMENEZ, Mairie de Sin-le-Noble
Monsieur DESMONS, Mairie de Waziers

Collège "Riverains"

Monsieur CARETTE

Personnes qualifiées

Commandant DELECOURT, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI
Monsieur LEFEBVRE, S3PI

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction de la Présidente de la CSS	3
----	---	---

- II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)3
- III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Frais-Marais pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)4
- IV. Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs par le S3PI-HCD.....5
- V. Questions diverses6

Monsieur le Sous-Préfet ouvre la séance à 9 heures 35.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle les trois objectifs des Commissions de Suivi de Site (CSS) :

- transmettre des informations sur les activités du site ;
- faire un retour sur les incidents éventuels et en tirer des enseignements ;
- exercer la transparence auprès des élus et des riverains.

Un diaporama est projeté.

I. Introduction de la Présidente de la CSS

Madame DUCELLIER n'a pas effectué d'introduction.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCELLIER expose que l'établissement de Waziers comprend deux activités, d'abord la liquéfaction d'hydrogène ainsi que les stockages associés qui valent d'ailleurs au site sa classification Seveso seuil haut, et ensuite, depuis 2020, le conditionnement d'hydrogène gazeux 300 bars.

Elle indique que les salariés du site sont à jour des formations réglementaires, notamment celles concernant le renouvellement des habilitations électriques et les formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail). En outre, 17 sessions sécurité ont été menées sur les risques métiers (travail en hauteur notamment) et sur les retours d'expériences d'incidents survenus dans l'ensemble du Groupe.

Le personnel issu d'entreprises extérieures bénéficie quant à lui d'un accueil sécurité (il s'effectue avec l'outil eSafety) tandis que 260 plans de prévention ont été réalisés à leur attention.

Enfin, 27 audits de terrain ont été réalisés sur la sécurité.

Madame DUCELLIER évoque les perspectives 2024 en termes de sécurité, et fait notamment part de son souhait de poursuivre les pratiques de fiabilisation des interventions mises en place suite à l'incident de Frais-Marais survenu en 2020.

Elle indique ensuite qu'aucun fait notoire n'a conduit à modifier l'identification et l'évaluation des risques d'accident majeur. En revanche, ALFI sera en 2024 fournisseur d'hydrogène pour la mobilité des Jeux olympiques, ce qui implique des modifications pour augmenter la production du site, lesquelles font l'objet de porter à connaissance auprès des services de la DREAL :

- une capacité de conditionnement portée à 6 tonnes par jour (en vérifiant que les compresseurs n'induiront pas de nuisances sonores supplémentaires) ;
- réalisation de mise en teneur, vidange et entretien des semi-remorques ;
- conditionnement des nouveaux semi-remorques 300 bars nouvelle génération.

Monsieur DESMONS demande dans quelle mesure l'augmentation de la capacité du site accroîtra le nombre de camions en circulation.

Madame DUCELLIER répond que les chargements de camions passeront de 12 à 18 par semaine.

Elle liste ensuite les projets mis en œuvre en 2023 :

- la réfection des massifs béton des stockages H2L.

Elle annonce également que la mise en demeure relative au mur mitoyen de Grande Paroisse sera traitée le 22 avril grâce à la mise en place d'une clôture.

Par ailleurs, en 2023, les installations du site ont subi 6 modifications dont 2 liées à la sécurité (ces modifications font l'objet d'analyses de risques ainsi que d'un suivi en commission).

Ensuite, sur la gestion des situations d'urgence, Madame DUCCELLIER recense :

- 0 situation d'urgence ;
- 5 ateliers POI ;
- un exercice POI sans le SDIS en heures ouvrées le 27 juin 2023.

Enfin, le système de gestion de la sécurité a fait l'objet de divers contrôles :

- audit ADR sur le transport de matières dangereuses ;
- audit sûreté ;
- inspection de la DREAL sur l'état des stocks des produits chimiques ;
- inspection de la DREETS sur la gestion des entreprises extérieures ;
- divers contrôles réglementaires effectués par les organismes accrédités.

III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Frais-Marais pour l'année 2023 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCCELLIER rappelle que le site de Frais-Marais comprend une zone de production de protoxyde d'azote ainsi qu'une zone de conditionnement d'hydrogène gazeux 200 bars.

Elle informe l'assistance que les formations réglementaires ont été effectuées (habilitations électriques, CACES et formations SST) et que la pratique a été renforcée au sein du parcours d'habilitation hydrogène (qui comprend aussi un large volet théorique). Enfin, 50 sessions sécurité ont été réalisées.

Par ailleurs, 606 accueils sécurité ont été assurés par le poste de garde ainsi que 371 plans de prévention et 58 audits.

Ensuite, 3 porter à connaissance ont été adressés à la DREAL pour le développement de projets ayant un impact sur l'autorisation d'exploiter, débouchant sur un projet d'arrêté préfectoral complémentaire proposé par la DREAL le 30 mai 2023.

Enfin, deux modifications des installations du site ont fait l'objet d'un suivi, mais aucune n'avait trait à la sécurité.

Madame DUCCELLIER liste ensuite le bilan relatif à la gestion des situations d'urgence en 2023 :

- 0 situation d'urgence ;
- 2 ateliers POI réalisés ;
- un exercice POI avec le SDIS le 11 mai 2023 en heures ouvrées ;
- un exercice POI sans le SDIS le 8 mars 2023 en heures non ouvrées.

Puis elle détaille les contrôles réglementaires :

- audit interne ADR ;
- audit interne métier SMI ;
- audit interne EIS ;

- audit interne sûreté ;
- inspection de la DREAL sur les tours aéroréfrigérantes ;
- inspection de la DREAL sur l'état des stocks des produits chimiques ;
- inspection de la DREETS sur la gestion des entreprises extérieures et les plans de prévention.

Monsieur MELIN souhaite ensuite revenir sur deux incidents survenus en mars pour pointer des délais d'information insatisfaisants, bien qu'en progrès par rapport au délai d'un précédent incident.

Monsieur le Sous-Préfet insiste sur la nécessité pour les autorités d'être averties rapidement d'un incident et de pouvoir en suivre l'évolution en temps réel.

Madame DUCELLIER explique qu'au moment de l'incident de 2023 se posait encore la question de la pertinence d'alerter les autorités avant le déclenchement du POI. Néanmoins, après discussion du sujet avec la DREAL, il apparaît clairement qu'informer celle-ci dès le début de l'incident est utile afin que les services soient prêts en cas de déclenchement effectif du POI, raison pour laquelle le schéma d'alerte est en cours de révision, notamment pour inclure une communication systématique aux autorités.

IV. Présentation de la campagne d'information aux populations sur les risques industriels majeurs par le S3PI-HCD

Madame BASQUIN rappelle que la campagne du S3PI vise à informer les populations susceptibles d'être exposées à un risque industriel majeur afin que chacun connaisse, comprenne et sache mettre en œuvre les consignes de sécurité au cas où un accident surviendrait. Cette communication est une obligation réglementaire du Code de l'environnement et du Code de la sécurité intérieure. En plus des brochures et des affichages qui sont imposés par la législation, le S3PI communiquera à l'aide notamment d'une vidéo de sensibilisation, d'un site internet (reflexes-seveso.fr), d'une application et d'un kit de communication dématérialisé à destination des élus à qui il incombe de distribuer les brochures (elle compte sur eux pour la campagne 2024, sachant que la campagne 2019 n'avait pas été parfaitement suivie).

Les élus prennent connaissance des visuels des brochures et des affiches ainsi que de la vidéo de présentation.

Madame DUCELLIER conseille d'orienter davantage la communication vers le jeune public.

Monsieur MELIN est convaincu que l'application peut améliorer les échanges entre les industriels et les riverains.

V. Questions diverses

Avant de clore la réunion, Madame DUCELLIER informe les participants que des campagnes PFAS sont en cours et que d'après les premiers résultats, aucune substance PFAS n'a été détectée. Enfin, elle annonce une journée « portes ouvertes » au second semestre 2024 à destination des enfants de salariés, des élus et des riverains proches de l'installation.

La séance est levée à 10 heures 35.



La Présidente de la CSS

Nathalie DUCELLIER